

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DAC 1120** Subvention (4.000 euros) à l'association Kachashi (12e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Kachashi ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Kachashi, Maison des associations, 181, avenue Daumesnil 75012 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2014. 2014\_01740, 7821.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.